

INSTRUCTION DPACI/RES/2003/007 du 1er août 2003

Information sur l'opération de la Direction du réseau du grand public et le Service national des archives de la Poste

P.J. : Rubrique du Manuel destiné aux chefs d'établissements postaux concernant les archives (ne figure pas sur le site sur demande de la Poste)

Le ministre de la Culture et de la Communication

à

Mesdames et Messieurs les présidents

des Conseils généraux

à l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs d'archives
départementales

- pour attribution -

Mesdames et Messieurs les préfets

- pour information -

La direction du réseau grand public et le Service national des archives de La Poste ont lancé une opération d'évacuation des matériels usagés et documents périmés dans les bureaux de poste.

Je vous transmets copie de la rubrique du manuel rédigé par le Service national des archives à l'attention des chefs d'établissements postaux ainsi que la version actualisée du tableau de gestion des bureaux de poste (janvier 2003), la version précédente ayant été diffusée en décembre 2001.

Selon les informations qui nous ont été transmises par La Poste, l'opération est susceptible de concerner environ 10000 bureaux de poste sur l'ensemble du territoire et doit s'échelonner de juin à décembre 2003. Les correspondants archives des directions régionales de La Poste doivent centraliser les bordereaux d'élimination en vue de les transmettre aux archives départementales pour les visas.

Je vous remercie de faciliter autant que faire se peut le bon déroulement de l'opération engagée par La Poste.

Le ministre de la Culture et de la Communication et par délégation,

la directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE